

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N<sup>o</sup> 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**N<sup>os</sup> 1225 à 1239présenté par  
Mme Fraysse

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« répartition »,

insérer les mots :

« à prestations définies ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, après le mot :

« répartition »,

procéder à la même insertion.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision portant sur la nature de notre système de retraites.

Si le projet de loi est adopté en l'état, le système de retraites sera de facto amené à fonctionner « à cotisations définies » et par conséquent ajustera en permanence le montant des pensions versées ou en cours de constitution au montant des ressources perçues ou projetées compte tenu du plafonnement des cotisations. Dans un contexte d'accroissement du nombre de retraités et de leur espérance de vie, il s'ensuivra un décrochage continu et majeur du taux de remplacement du salaire par la (les) pension(s) de retraite sauf à prétendre maintenir les actifs dans l'emploi à un âge irréaliste. De ce point de vue, le précédent suédois est édifiant : le premier ministre invitait en février 2012 les suédois à travailler jusqu'à ... 75 ans pour percevoir une rente viable !

Les auteurs de cet amendement sont opposés à ce changement systémique et souhaitent que soit mentionné l'attachement de la Nation à un système à prestations définies.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	1225	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	1226	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	1227	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	1228	de	M.	François Asensi
Adt n°	1229	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	1230	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	1231	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	1232	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	1233	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	1234	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	1235	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	1236	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	1237	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	1238	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	1239	de	M.	Gabriel Serville